



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et
de la Formation des Cadres



Ambassade de France au Maroc
Institut Français du Maroc

COOPERATION MAROCO-FRANÇAISE

**APPEL A PROJET AU TITRE DE L'ANNEE 2015
« ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

Termes de référence

Novembre 2014

APPEL A PROJETS
« ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »
AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Introduction

Conformément à la Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Française, établie le 25 juillet 2003, des efforts conjoints ont été déployés par les deux pays pour promouvoir la formation et la recherche sur la base de programmes communs ouverts aux deux communautés universitaires et scientifiques nationales.

Depuis 2012, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MESRSFC), en partenariat avec l'Institut Français du Maroc (IFM) de l'Ambassade de France, ont convenu de lancer chaque année un appel à projets dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de soutenir le développement des filières de formation innovantes dans les établissements marocains publics d'enseignement supérieur.

L'objectif de cet appel est d'encourager le montage de **projets de coopération Maroc-Française novateurs en matière de formation**.

Cahier des charges

1. Projets attendus

1.1 Destinataires de l'appel

Le présent appel à projets est destiné aux **établissements d'enseignement supérieur publics marocains souhaitant développer leur offre de formation dans le cadre d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements français**.

Les établissements nouvellement créés ou excentrés géographiquement sont particulièrement encouragés à déposer leurs projets.

Les établissements publics d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités sont également éligibles à cet appel (selon des modalités de financement particulières, voir section 2.2).

1.2 Champ de l'appel

Cet appel à projets vise à soutenir **les projets de coopération pouvant améliorer l'offre de formation des établissements marocains**, en particulier les **formations professionnalisantes** répondant aux besoins de développement de l'économie marocaine.

Il s'adresse à des projets :

- visant à améliorer la **professionnalisation des formations offertes** par l'enseignement supérieur marocain,
- présentant une ou plusieurs **caractéristiques innovantes**, comme le développement de nouvelles spécialités au Maroc (ou dans une région géographique précise) et dont le besoin est fortement exprimé, le développement d'une nouvelle approche pédagogique, utilisation des TIC, ou l'implication de nouveaux partenaires,
- et/ou favorisant l'**implication des partenaires socio-économiques** dans le montage et la mise en œuvre du projet (comités mixtes, réflexion sur l'employabilité, accent mis sur la professionnalisation, implication des professionnels dans l'encadrement des cours et/ou des stages, ...).

2. Moyens de coopération

2.1 Moyens mis à disposition

Les moyens financiers mis en place dans le cadre de la coopération Maroc-Française seront destinés exclusivement à la **mobilité (Missions, Invitations et Stages)** des ressortissants des deux pays partenaires :

- Les « **missions** » sont attribuées pour le déplacement d'une personne de nationalité française au Maroc pour une courte durée.
- Les « **invitations** » concernent le séjour d'une personne marocaine en France pour une durée de 5 jours maximum.
- Les bourses se divisent entre les « **bourses de stage** » (à destination des personnels administratifs et techniques, et doctorants) et les « **séjours scientifiques** » (à destination des professeurs, responsables universitaires et experts). Elles permettent d'appuyer le déplacement d'une personne marocaine en France pour une durée de 14 à 31 jours.

Tous les bénéficiaires marocains sélectionnés pour une invitation ou une bourse de stage ou de séjour scientifique bénéficient d'une **gratuité de visa**.

2.2 Modalités de cofinancement

Conformément à la Convention de juillet 2003, la prise en charge des bénéficiaires s'effectuera de la façon suivante :

- pour les **missionnaires** (français se rendant au Maroc) : la partie française prend en charge les billets d'avion, et la partie marocaine les per diem
- pour les **invités et les boursiers** (marocains se rendant en France) : la partie marocaine prend en charge les billets d'avion et la partie française les per diem (invitations) ou les indemnités de bourse (bourses de stage et séjours scientifiques)

La partie française centralise les dossiers puis délègue la mise en œuvre des billets d'avion, perd diem et indemnité de bourse à son opérateur CampusFrance (ex-Egide). La partie marocaine délègue les crédits aux universités concernées.

Cependant, pour les **établissements ne relevant pas des universités**, le MESRSFC ne peut légalement les prendre en charge. Par conséquent, lesdits établissements prendront en charge, sur leurs propres budgets les per diem des experts français au Maroc et les billets d'avion des bénéficiaires marocains en France.

Candidatures et sélection des projets

1. Constitution des dossiers de candidature

Chaque établissement peut présenter un à deux projets sur une durée déterminée de un à deux ans au maximum. Chaque projet doit être soumis dans un dossier à part.

Les dossiers de candidature comprendront :

- **le formulaire d'appel à projet** ci-joint renseigné,
- le document **détaillant les missions, invitations et bourses sollicitées (annexe 1)**,
- **une lettre d'engagement ou d'intérêt de chacun des partenaires marocains et français**, signé par les chefs d'établissements respectifs,
- **la lettre d'engagement** du chef d'établissement ci-jointe (**annexe 2**) pour les établissements ne relevant pas des universités.
- tous les **documents utiles à l'appréciation du projet** (documents financiers, cadre logique, conventions de partenariat,...), les financements souhaités ou acquis d'autres bailleurs de fonds devront être mentionnés.

Les propositions de mobilités jointes aux dossiers (annexe 1) doivent préciser de la façon la plus complète possible le but de chaque mission, bourse et invitation et l'intérêt du profil de la personne présentée par rapport au projet global. Elles doivent respecter les critères suivants :

- Une même personne ne peut bénéficier de plus de deux mobilités par an.
- Le travail en réseau est encouragé. Les membres de l'équipe du projet qui relèvent d'autres établissements d'enseignement supérieur que celui dont relève le porteur du projet pourront bénéficier des moyens alloués.
- Les professionnels et les doctorants ne pourront bénéficier d'aide à la mobilité que s'ils justifient grâce à un document (signé par le porteur de projet) qu'ils sont impliqués directement dans des activités d'enseignement.
- Les mobilités étudiantes sont exclues du présent appel à projet, de même que l'appui aux colloques scientifiques et la recherche scientifique (ces deux domaines sont déjà couverts par les programmes de bourses de mobilité et les appels à projets « Colloques scientifiques » et « Recherche » de l'Ambassade de France au Maroc).

2. Sélection des projets et publication des résultats

Après vérification des critères d'éligibilité, un Comité d'évaluation franco-marocain se réunira **courant février** afin de sélectionner les projets et de répartir les moyens de la coopération franco-marocaine entre les projets sélectionnés.

L'évaluation et le choix des projets se fonderont notamment sur les critères suivants :

- La pertinence du dossier par rapport au champ de l'appel à projet ;
- La qualité technique du projet (précision des objectifs, organisation des activités...);
- La qualité du partenariat maroco-français ;
- L'impact global du projet pour les établissements marocains et français ;
- La mise en avant des retombées tant pour le(s) partenaire(s) marocain(s) que pour le(s) partenaire(s) français ;
- Le travail en réseau ;
- La présence d'une stratégie pour la pérennisation des résultats du projet ;
- D'autres critères, tels la présence d'éléments de valorisation et de communication, pourront être pris en considération et constituent un atout supplémentaire.

Les projets ayant déjà bénéficié de la coopération franco-marocaine dans le cadre d'un appel à projets précédent ne peuvent être soumis à nouveau. De même, les projets ayant précédemment bénéficié d'importants programmes européens (Tempus, Averroès,...) ne seront pas considérés comme prioritaires.

Les résultats définitifs seront publiés courant février et les détails des modalités de leur financement seront précisés conjointement par le MESRSFC et l'IFM. Les porteurs des projets retenus et non retenus seront informés, sous couvert de leur chef d'établissement par le MESRSFC de ces résultats.

Les résultats seront affichés sur le site internet du MESRSFC (<http://www.enssup.gov.ma/>)

3. Suivi des réalisations du projet

Le responsable du projet aura par la suite la charge de la coordination du projet et la responsabilité de la mise en place et du suivi de chaque mobilité en tant qu'interlocuteur privilégié de l'IFM (disponibilité exigée). Il devra au plus tard le dernier jour du mois de mars de chaque année préciser les noms des bénéficiaires de mission, bourse et invitation et les dates définitives des voyages.

NB: En cas de non-respect des **délais nécessaires** au traitement des demandes de prise en charge des missions, invitations et bourses, celles-ci seront **systématiquement rejetées**.

Afin de permettre au MESRSFC et à l'IFM de faire le suivi des activités réalisées dans le cadre des projets maroco-français sélectionnés, les porteurs de ceux-ci devront fournir :

- Annuellement, et ce avant le 1^{er} décembre de chaque année, un bilan financier et scientifique du projet décrivant l'état d'avancement des actions effectuées et en mettant en exergue les points forts et les difficultés rencontrées (celui-ci conditionne le renouvellement du projet) ;
- Un rapport final à l'issue de la dernière année du projet. Le rapport dresse le bilan des réalisations, le niveau de réalisation des objectifs exprimés par le projet, ainsi que les perspectives de poursuite du travail conjoint des partenaires marocains et français.

Les bénéficiaires de ce soutien s'engagent également :

- lorsque cela est pertinent, à mettre le logo des deux entités sur les supports de communication (site internet, plaquettes, affiches, actes, etc.),

- à axer la réalisation des objectifs sur les premier et deuxième trimestres 2015 (à noter : aucune bourse, invitation ni mission ne pourra être programmée après le 1 novembre 2015),
- à fournir un compte-rendu pour chacune des bourses de stage, invitation et mission attribuée.

4. Calendrier et modalités pratiques

Date limite de dépôt des dossiers de candidature	05 février 2015
Publication des résultats de la commission de sélection	Février 2015
Début de programmation des moyens alloués (dès réception de la liste des bénéficiaires par les porteurs de projets)	Février 2015
Date limite d'envoi des dossiers de demande de mobilité	15 octobre 2015
Date limite d'envoi des bilans annuels	1^{er} décembre 2015

Les dossiers de candidature doivent être déposés par le porteur de projets à la fois :

- Au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (**Direction de la Coopération et du Partenariat**), Rue Idriss Al Akbar, BP : 4500– Hassan, Rabat en deux exemplaires : un exemplaire sur support papier et un exemplaire en format électronique - format word ou PDF - (sur CD ou adresse électronique suivante : hindachachi@gmail.com);
- A l'IFM, 1 rue Aguelmane Sidi Ali, Rabat Agdal en deux exemplaires : un exemplaire sur support papier ainsi qu'un exemplaire au format Word ou PDF par voie électronique à l'adresse suivante : formation@institutfrancais-maroc.com.

Cet appel à projets est consultable en ligne sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (<http://www.enssup.gov.ma/>) et de l'Ambassade de France au Maroc (<http://www.ambafrance-ma.org/>).

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez envoyer un message à :

chloe.sautter@diplomatie.gouv.fr

Tel : 00212 (0)5.37.27.66.17

hindachachi@gmail.com

Tel : 00212 (0)5 37 774709

PROGRAMME DE COOPERATION MAROCO-FRANÇAISE

Année 2015

APPEL A PROJET AU TITRE DE L'ANNEE 2015

« ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

FORMULAIRE DE PRESENTATION DES PROJETS

Novembre 2014

PROGRAMME DE COOPERATION MAROCO-FRANÇAISE

Appel à projets pour l'année 2015

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

I. IDENTIFICATION DU PROJET

N° :

Intitulé du projet :

Durée du projet :

Etablissement porteur du projet :

Etablissements partenaires marocains et français :

Thématique :

Résumé du projet (10 lignes maximum) :

II. ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET ET PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

Dénomination et présentation brève de la structure appelée à exécuter le projet :

Dénomination et présentation brève des Université(s) / Etablissement(s) Marocain(es) partenaire(s) :

Dénomination et présentation brève des Université(s) / Etablissement(s) Français(es) partenaire(s):

III. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Contexte général :

Objectifs du projet :

- Objectif Général

- Objectifs spécifiques (*doivent être appréciables et mesurables*)

Caractère innovant du projet :

Partenaires socio-économiques et forme de partenariat :

Actions de professionnalisation de la formation :

Stratégie de pérennisation prévue des résultats du projet après la réalisation du projet :

Autres éléments d'appréciation du projet :

Plan de travail et calendrier d'exécution :

Année

Actions

**Délai de réalisation
prévisionnel**

Année 1

Année 2
(si pertinent)

Résultats attendus :

Résultats généraux:

Résultats spécifiques :

- Année 1 :

- Année 2 (si projet de plus d'un an) :

Retombées attendus du projet sur les partenaires :

Partenaires marocains :

Partenaires français :

Retombées socio-économiques locales et nationales du projet :

V. RESPONSABLE DU PROJET(ou GESTION DU PROJET)

Responsable marocain (Chef de file) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Grade :

Etablissement/structure de formation :

Adresse :

Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

- Membres de l'équipe :

1. Vice-responsables marocain du projet

Nom : Prénom :

Fonction :

Grade :

Etablissement/structure de formation :

Adresse :

Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

2. Nom : Prénom :

Fonction :

Grade :

Etablissement/structure de formation :

Adresse :

Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

Responsable français :

Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

▪ Membres de l'équipe :

1. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

2. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

Autres établissements : (désigner un responsable par établissement)

1. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

2. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

3. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

4. Nom : Prénom :
Fonction :
Grade :
Etablissement/structure de formation :
Adresse :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

VI. BUDGETISATION ET SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET

Eléments de budget :

Moyens (matériels et humains) déjà disponibles pour la réalisation du projet

Autres moyens de financement du projet :

- Nationaux publics :

- Nationaux privés :

- Internationaux :

Moyens demandés :

1^{ère} année :

Moyens de la Coopération Maroco-Française	Nombre	Nature	Durée	Destinataire
Missions				
Invitations <i>(maximum 5 jours de per diem)</i>				
Bourse de stage ou Séjour scientifique de Haut niveau <i>(minimum 14 jours)</i>				

2^{ème} année (si projet de plus d'un an) :

Moyens de la Coopération Maroco-Française	Nombre	Nature	Durée	Destinataire
Missions				
Invitations <i>(maximum 5 jours de per diem)</i>				
Bourse de stage ou Séjour scientifique de Haut niveau <i>(minimum 14 jours)</i>				

Total :

Moyens de la Coopération Maroco-Française	Nombre	Nature	Durée	Destinataire
Missions				
Invitations <i>(maximum 5 jours de per diem)</i>				
Bourse de stage ou Séjour scientifique de Haut niveau <i>(minimum 14 jours)</i>				

VII. ANNEXES

- Descriptif détaillé des demandes de mission, invitation et bourse
- CV des membres des structures impliquées dans la réalisation du projet.
- Une lettre d'engagement de chaque établissement partenaire marocain et français, signée par le chef d'établissement
- Pour les projets impliquant des établissements de la Formation des Cadres, l'annexe 2 signée
- Tout document facilitant l'appréciation du projet par le Comité

VIII. VALIDATION DU PROJET

Signatures du Président de l'Université et du chef d'établissement marocain porteur de projet

Le Président

Le Chef d'établissement

Signature du Responsable du projet

Fait à, le

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DETAILLE DES DEMANDES DE MISSIONS, INVITATIONS ET BOURSES

(Compléter autant de lignes que de BMI demandée)

Intitulé du Projet :

Type de demande et durée de BMI : - mission, - invitation, - bourse de stage, - séjour scientifique	Année de réalisation	Objectif de la BMI demandée par rapport au projet global	Profil ou identité de la personne pressentie	Commentaires sur l'adéquation objectif de la BMI / Profil pressenti - Motifs du choix effectué
<i>Ex : Mission 1</i>	<i>Année 1 (2015)</i>	<i>Formation de professeurs marocains sur la spécialité X</i>	<i>Professeur FR de l'établissement Y spécialiste du domaine X</i>	<i>Formation pour former les professeurs en charge des futures filières Z dans les établissements marocains partenaires</i>
Mission 2				
Mission 3				
...				
Invitation 1				
Invitation 2				
Invitation 3				
...				
Bourse de stage 1 (durée X...)				
...				
Séjour Scientifique 1 (durée X...)				
Séjour Scientifique 2 (durée X...)				
...				

**ANNEXE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS NE
RELEVANT PAS DES UNIVERSITES**

Coopération maroco-française
Appel à projets « Enseignement Supérieur » pour les années 2015-2016

Lettre d'engagement

Je, soussigné,
Directeur de m'engage, si le projet intitulé
.....
impliquant mon établissement, l'établissement chef de file
et les établissements partenaires marocains et français
....., est retenu dans le cadre de l'appel
à projets 2015, à prendre en charge les frais afférents aux échanges d'enseignants -chercheurs
du projet sus-mentionné, à savoir :

- Les frais de séjour des experts français au Maroc ;
- Les frais de voyage enseignants -chercheurs marocains à destination de la France.

Signature et cachet du Chef de l'établissement :

*NB : Tout projet déposé par un établissement ne relevant pas des universités et qui ne
comporte pas cette lettre d'engagement dûment signée, ne sera pas considéré.*